



Commande sur internet non parvenue

Par **vesuvio**, le **20/04/2018 à 11:47**

Bonjour,
Je voudrai savoir ,lors d'une commande sur internet payé par CB qui n'est pas arrivée, mais qui est accompagnée d'un numéro de suivi.
Qui doit faire les démarches en réclamation auprès de la société de livraison
_ l'acheteur
- l'entreprise de vente sur internet
- l'assurance CB (moyens de paiement)

Par **vesuvio**, le **21/04/2018 à 18:34**

bonjour,
[citation]s'il y a un contrat passé entre le vendeur et le livreur, [/citation]
Est ce que le fait que le vendeur a réalisé un envoi colissimo suivi par La Poste, suffit pour dire que le **vendeur a passé un contrat d'acheminement** avec La Poste.

Par **morobar**, le **21/04/2018 à 18:45**

Bonjour,
Ouirn
Lorsque vous achetez votre baguette chez le boulanger, c'est par contrat, non écrit bien sur, mais réel.